

N°07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
MISE A DISPOSITION DU
PLAN D'EXPOSITION AU
BRUIT (PEB) DE
L'AERODROME DES
MUREAUX

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mille seize, à 20h00, le Conseil Municipal des Mureaux légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François GARAY.

Membres en exercice :

39

Votants :

39

Présents :

FRANÇOIS GARAY, BERNARD DURUPT, PAPA WALY DANFAKHA, MARIANNE CANTAU, FATIMA KECHICHE, LUIS SAINZ, MARIE-THERESE FOUQUES, BRUNO LE GUILLOU, DIEYNABA DIOP, MICHEL CARRIERE, ANNE MICHEL, DAVID NAULEAU, GENEVIEVE LALANDE, MICHEL VIGNIER, ALBERT BISCHEROUR, MARIE-HELENE CERTAIN, PATRICIA HAMARD, AÏCHA REZZOUK, MIREILLE BLONDEL, PHILIPPE DOUDARD, MICHELLE VLAMYNCK, BRUNO CEDOLIN, LUDOVIC BELHOMME, APPOLINAIRE TADIE KAMGA, VICTOR RODRIGUES, AMELIE MUNCH, ANGELA KLEIN, MUSTAPHA KACEM, BORIS VENON, CLAIRE SEIGNEURIN-PASQUET, DENISE HEUZE, LIONEL BEAUVALLET, SYLVIE LAUFFENBURGER, JEAN DELARUE, MICHEL DUBRAY

Procurations :

HONORINE KOENIG A BORIS VENON, RAKI KANE A DIEYNABA DIOP, JEAN-LOUIS RENAULT A LIONEL BEAUVALLET, MOUNIR SATOURI A SYLVIE LAUFFENBURGER

Secrétaire de Séance : CLAIRE SEIGNEURIN-PASQUET

07 - MISE A DISPOSITION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB) DE L'AERODROME DES MUREAUX

Rapporteur : MICHEL CARRIERE

Le plan d'exposition au bruit (PEB) des aérodromes est un instrument juridique destiné à maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes en limitant les droits à construire dans les zones de bruit et en imposant une isolation renforcée pour les constructions autorisées dans les zones de bruit.

Il est annexé au PLU et celui-ci doit être compatible avec les prescriptions du PEB. Aujourd'hui, c'est le PEB de 1991 qui est en vigueur. Il comprenait une activité militaire qui n'est plus d'actualité. Il est donc nécessaire de le réviser.

Le PEB définit 3 (voire 4) zones de bruit autour d'un aérodrome basées sur des hypothèses à court, moyen et long termes de développement et d'utilisation de l'aérodrome.

Le Préfet a décidé de retenir, compte tenu de l'avis de la commission consultative de l'environnement 4 zones pour l'aérodrome des Mureaux :

- zone de bruit fort A : zone comprise à l'intérieur de la courbe

d'indice Lden 70

- zone de bruit fort B : zone comprise entre la courbe d'indice Lden70 et la courbe d'indice Lden 62
- zone de bruit modéré C : zone comprise entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden 52
- zone de bruit D : zone d'information et d'isolation acoustique renforcée (cette zone n'est pas obligatoire pour cet aéroport).

L'indice Lden s'exprime en décibels (dB(A)) et tient compte :

- du niveau sonore moyen du passage des avions pendant chacune des 3 périodes de la journée (6h00-18h00, 18h00-22h00 et 22h00-6h00)
- d'une pénalisation du niveau sonore selon cette période d'émission le niveau sonore de la soirée est pénalisé de 5dB(A) ce qui signifie qu'un mouvement opéré en soirée est considéré comme équivalent à environ trois mouvements.

Le PEB prescrit des restrictions d'urbanisation pour les constructions à usage d'habitation et pour les équipements publics et collectifs, le principe général consistant à ne pas accroître le nombre d'habitants exposés aux nuisances sonores.

La zone D ne donne pas lieu à des restrictions de droit à construire.

L'aéroport des Mureaux est exploité par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique AD Les Mureaux.

Le trafic réel de 2011 se décompose de la manière suivante :

- avions	11 337 mouvements
- ULM	265 mouvements
Soit au total	11 602 mouvements

1 mouvement correspond à 1 décollage, 1 atterrissage ou 1 tour de piste.

Une modélisation des courbes de bruit a été réalisée avec 180 jours d'activité et selon 3 hypothèses :

- court terme à 5 ans : 13 000 mouvements (12 703 pour les avions et 297 pour les ULM)
- moyen terme à 10 ans : 15 000 mouvements (14 658 pour les avions et 342 pour les ULM)
- long terme à 15 ans : 20 000 mouvement (19 545 pour les avions et 455 pour le ULM)

La population des Mureaux concernée par le PEB est estimée à 275 personnes.

Après analyse des différentes zones inscrites au règlement du PLU, celui-ci est compatible avec les limitations du droit à construire dans les zones de bruit de l'article L112-10 du Code de l'urbanisme.

Vu le courrier du 7 juillet 2016 du Préfet des Yvelines demandant l'avis de la commune des Mureaux sur le PEB.

Conformément aux dispositions des articles R112-1 à R112-17 du code de l'urbanisme relatifs aux plans d'exposition au bruit des aéroports,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable, Agenda 21, Environnement, Mobilité et Energie du 6 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et aménagement de la ville du 12 septembre 2016,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- émet un avis favorable au projet du Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome des Mureaux.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour EXTRAIT conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie, conformément aux articles L 2121.25 et R 2121.9 du code Général des Collectivités Territoriales

Fait aux Mureaux, le 29 septembre 2016



Pour le Maire
L'adjoint délégué,

B. DURUPT

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 17/08/2016
Numéro : 07
Nature : DE - Deliberations
Objet : MISE A DISPOSITION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB) DE L'AERODROME DES MUREAUX
Matière : 1.4 - Autres types de contrats

Interlocuteur

Nom : BONDIS Françoise

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : ydI90sW

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 30/09/2016
Identifiant : 078-217804400-20160817-07-DE
Code matière 1 : 1
Code matière 2 : 4
Objet : MISE A DISPOSITION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB) DE L'AERODROME DES MUREAUX
Classification utilisée : 24/02/2014
Document : 078-217804400-20160817-07-DE-1-1_1.pdf

Annexes

Nombre : 0

Acte reçu

Date : 17/08/2016
Numéro interne : 07
Code nature : 1
Code matière 1 : 1
Code matière 2 : 4
Objet : MISE A DISPOSITION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB) DE L'AERODROME DES MUREAUX
Classification utilisée : 24/02/2014
Document : 078-217804400-20160817-07-DE-1-1_1.pdf

Annexes

Nombre : 0

Acte reçu

Date : 17/08/2016
Numéro interne : 07
Code nature : 1
Code matière 1 : 1
Code matière 2 : 4
Objet : MISE A DISPOSITION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB) DE L'AERODROME DES MUREAUX
Classification utilisée : 24/02/2014
Document : 078-217804400-20160817-07-DE-1-1_1.pdf

Annexes

Nombre : 0